

## Conditions de passage au cycle 3 (année scolaire 2023-2024)

NEUCHÂTEL	
<b>Disciplines concernées</b>	FRA, MAT
<b>Épreuve d'orientation</b>	Pas d'épreuve d'orientation.
<b>Critères d'orientation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'admission dans les niveaux se fait sur la base des notes annuelles.</li><li>• L'avis de l'enseignant.e et l'avis des RL sont pris en compte pour les moyennes comprises entre 4.7 et 4.8.</li><li>• Si les avis sont concordants l'élève est orienté au niveau 2. Autrement, ce sont les RL qui décident.</li></ul>
<b>Avis des représentantes légales et des représentants légaux</b>	Considéré dans les cas limites (moyenne comprise entre 4.7 et 4.8). En cas de divergence, l'avis des RL est prépondérant.

FRA : français; MAT : mathématiques.

RL : représentantes légales et représentants légaux.

## Conditions d'attribution des niveaux du cycle 3 (année scolaire 2023-2024)

- Moyenne annuelle de la discipline  $\geq 4.9$
- Selon l'avis de l'enseignant.e et des RL, si la moyenne est comprise entre 4.7 et 4.8.

Niveau 2

- Moyenne annuelle de la discipline  $< 4.7$
- Selon l'avis de l'enseignant.e et des RL, si la moyenne est comprise entre 4.7 et 4.8.

Niveau 1

Source : Documents cantonaux officiels.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).